

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2020-172 du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'intercommunalité du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 9 décembre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mme C. MEGRET, Mme V. THIEBAUT, Mme R. MAGGIOTTO, MME B. MERLIN, Mme M. BONIFACE,

M. J.F. LALY, M. B. BRONNIART, M. D. WERBROUCK, M. J.C. MAYEUX, M. E. DELAMBRE, M. L. MUCHEMBLED, M. G. ALEXANDRE, M. J. PETIT, M. C. LAGNIEZ, M. M. FLAHAUT, M. L. ANTINORI, M. J. CAPELLE, M. D. BASSEUX, M. G. TRANNIN, M. P. WELELE, M. M. POUILLAUDE, M. D. BEDU, M. Ch. DAMBRINE.

M.C. LAGNIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DEMAILLY,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,
Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,
M. J.F. LALY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. H. COPIN.

Objet : Contrat Local de Santé – Appels à projets 2021 – Aide aux proches aidants et ma santé, j'en prends soin.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la démarche engagée par l'intercommunalité du Sud Artois dans le domaine de la Santé qui a abouti au début de cette année à la signature d'un contrat local de santé pour trois ans avec l'Agence Régionale de Santé et différents acteurs locaux concourant à la promotion et à l'offre de soins.

Monsieur le Président indique que cette démarche repose sur un diagnostic partagé qui a permis de retenir trois axes d'intervention :

- Axe n°1 la promotion de la santé chez les enfants et chez les jeunes,
- Axe n°2 l'accompagnement du bien vieillir et le soutien aux aidants,
- Axe n°3 la lutte contre la désertification médicale et le renforcement de l'attractivité du territoire en termes d'offre de soins.

Monsieur le Président expose ensuite que le Conseil Départemental du Pas de Calais, compétent dans le domaine de l'aide à l'autonomie des personnes âgées a été chargé comme tous les départements français de décliner la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement de la population adoptée par le Parlement le 28 décembre 2015. Cette loi a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours

répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, de vie sociale et citoyenne, d'accompagnement.

Monsieur le Président indique que chaque année, le conseil départemental lance différents appels à projets spécifiques permettant de soutenir financièrement des actions collectives dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie.

Monsieur le Président présente les deux dossiers constitués au titre de l'axe 2 du contrat local de santé de l'intercommunal du Sud Artois visant à l'accompagnement du vieillissement et le soutien aux aidants et s'inscrivant dans les appels à projets lancés par le Département :

- Le premier dossier concerne une réponse à l'appel à projet « **Aide aux proches aidants** ». Cette opération vise à repérer les proches aidants et à les accompagner dans leur quotidien. Cette opération représente une dépense estimée à 16 000,00 € sur laquelle l'intercommunalité sollicite une subvention de la part de la conférence des financeurs de 6 000,00 €.

- Le second dossier concerne une réponse à l'appel à projet « **Ma santé j'en prends soin** ». L'objectif poursuivi dans cet appel à projets est de rendre les personnes âgées actrices de leur santé, en prenant soin de recueillir leurs attentes. Pour se faire, l'intercommunalité souhaite s'associer à l'association SANTELYS pour bâtir et développer une enquête de terrain. Ce projet représente une dépense estimée à 16 250,00 € pour laquelle l'association SANTELYS apporte une aide de 4 180,00 € et pour laquelle une subvention de 7 430,00 € est attendue de la conférence des financeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les deux dossiers présentés dans le cadre des appels à projets 2021 lancés par la conférence des financeurs au titre des actions mises en œuvre au titre de la loi relative à l'adaptation au vieillissement ;
- de solliciter auprès de la Conférence des Financeurs le soutien financier sur ces deux dossiers ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget primitif 2021 (Article 611 – Fonction 512).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 16 décembre 2020 et transmission
en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

2020-172 du 16/12/2020

*Contrat Local de Santé –
Appels à projets 2021.*